



 Nouvelle
délimitation
Zone 30

 Délimitation
Zone 20
existante

 Délimitation
Zone 30
existante

Zone 30 Commune de Pibrac – rues impactées



Rues en Zone 30



Rues déjà en Zone 20



Rues déjà en Zone 30

Zone 30 Commune de Pibrac – liste des rues impactées

Rue des Frères : du n°38 à la rue Principale
Rue de la Gare : entièrement
Rue du 19 mars 1962 : entièrement
Impasse de la Gare : entièrement
Rue de Bouconne : entièrement
Rue Noagaro : entièrement
Square du Chêne : entièrement
Square Béryl : entièrement
Square de l'Ambre : entièrement
Square Grenat : entièrement
Rue du Bayle : entièrement
Chemin du Parc : entièrement
Impasse du Parc : entièrement
Rue Baude : du n°31 à la rue du Parc
Rue du Cramail : entièrement
Allée de Bordeneuve : entièrement
Chemin de l'ancienne Tuilerie : entièrement
Rue Montplaisir : entièrement
Square des Paquerêttes : entièrement
Allée des Glycines : entièrement
Allée des Lys : entièrement
Chemin Saint Roch : entièrement
Rue des Mimosas : du n°3 à l'allée Bordeneuve
Square des Bleuets : entièrement
Avenue de Toulouse : du n°19 à la rue Principale
Rue Principale : entièrement
Place du Petit Pierre : entièrement
Rue du Petit Pierre : entièrement
Impasse Saint-Dominique : entièrement
Ancien chemin de Brax : entièrement
Avenue du Balardou : entièrement
Square des Tilleuls : entièrement
Square des Pins : entièrement
Square des Acacias : entièrement
Square des Ormeaux : entièrement
Rue du Prieuré : entièrement
Passage du Courbet : entièrement
Rue des Litanie : entièrement

Boulevard des Ecoles : entièrement
Rue de l'Aiguë Marine : entièrement
Square de la Turquoise : entièrement
Esplanade Saint Germaine : entièrement
Passage des Capelles : entièrement
Rue du Pressoir : entièrement
Rue des Pinsons : entièrement
Rue des Fauvettes : entièrement
Rue des Bergeronnettes : entièrement
Rue des Chardonnerets : entièrement
Square du Bouvreuil : entièrement
Rue des Mesanges : entièrement
Rue des Colibris : entièrement
Rue des Tamaris : entièrement
Rue des Catalpas : entièrement
Rue des Amandiers : entièrement
Chemin Larriou : du n°2 au n°18
Rue du Midi : entièrement
Square du Roitelets : entièrement
Passage Jean Béziat : entièrement
Square des Coumettes : entièrement
Square des Noisetiers : entièrement

Rues en Zone 20 déjà existante

Rue des Mimosas : du n°1 au square des Bleuets
Rue du Carrelot : entièrement
Rue Baude : de la rue du Carrelot à la rue de la Gare

Rues en Zone 30 déjà existante

Avenue du Bois de Labarthe : de l'av Dufaur au bvd des Ecoles
Rue des Chanterelles : entièrement
Rue des Abeilles : entièrement
Rue des Luciolles : entièrement
Square du Grillon : entièrement